



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 19 janvier 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 1.1.1, 3.1, 3.2, 6.1, 6.2, 7.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.4) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD (jusqu'au 3.2), M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 6.1), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 0.4 et à partir du 6.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 0.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 0.4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chauffontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.4) Chevroz : Yves BILLECARD Cussey-sur l'Ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 6.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilleilley : Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.2) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.3), Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET

**Secrétaire de séance :** M. Christophe LIME

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD (à partir du 6.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, YM. DAHOUI, C. DEVESA, B. FALCINELLA, L. FAGAUT, A. GHEZALI, S. JOLY, R. REBRAB, D. SCHAUSS (à partir du 0.2), R. STHAL (à partir du 0.5), P. CORNE, R. STEPOURJINE

**Mandataires :** P. MOUGIN (à partir du 6.1), JS. LEUBA (à partir du 6.2), P. DUCHEZEAU, P. CURIE, M. OMOURI, D. POISSENOT, A. POULIN, M. ZEHAF, J. GROSERRIN, Y. POUJET, C. LIME, D. DARD, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. CAULET (à partir du 0.5), J. LOUISON, G. BAULIEU

**Délibération n°2017/003518**

**Rapport n°0.5 - Désignation dans les commissions communautaires**

## Désignation dans les commissions communautaires

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

**Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'article 5.2 des statuts de la CAGB précise que le Conseil de Communauté désigne les Conseillers appelés à siéger dans les commissions communautaires « *présidées de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération* ».

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil communautaire s'est prononcé sur la création de 7 commissions et sur leurs champs de compétences :

- commission n°01 : « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes »,
- commission n°02 : « Mobilités »,
- commission n°03 : « Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche »,
- commission n°04 : « Développement durable »,
- commission n°05 : « Habitat, politique de la ville et gens du voyage »,
- commission n°06 : « Aménagement du territoire et coopérations »,
- commission n°07 : « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique ».

Par délibération du 28 mai 2014 (modifiée par délibérations des 26 juin 2014, 18 mai et 24 septembre 2015), le Conseil communautaire a procédé à la désignation des conseillers de la CAGB dans ces 7 commissions thématiques.

### Incidences de la recomposition du Conseil sur les commissions communautaires

Du fait de la recomposition du Conseil, l'effectif de chacune des 7 commissions communautaires de la CAGB doit être porté à 18 ou 19 membres.

Un conseiller suppléant est membre de droit de la commission dans laquelle siège son conseiller titulaire absent.

### **1. Confirmation des désignations de conseillers dans les commissions communautaires précédemment opérées**

Il est proposé que les conseillers communautaires titulaires, désignés par leur conseil municipal ou par ordre du tableau, et qui faisaient précédemment partie du conseil communautaire, conservent le siège qu'ils occupaient jusqu'à maintenant dans les commissions communautaires.

## 2. Désignations de nouveaux conseillers communautaires dans les commissions communautaires

Pour les communes rejoignant la CAGB au 01/01/2017 ou pour les communes dont le conseiller communautaire a changé, il est proposé de répartir ces nouveaux conseillers dans les 7 commissions de la façon suivante :

Commissions	Titulaires
1- Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	Gilles ORY Didier PAINEAU Philippe PERNOT
2- Mobilités	Jean-Claude CONTINI Jacques GIRAUD Jean-Marc JOUFFROY
3- Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	Yves BILLECARD Anne OLSZAK Pascal ROUTHIER
4- Développement durable	Jacques CANAL Jean-Claude ZEISSER Christiane ZOBENBULLER
5- Habitat, politique de la ville et gens du voyage	Annick JACQUEMET Michel JASSEY
6- Aménagement du territoire et coopérations	Yves MAURICE Jean-Claude PETITJEAN
7- Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	Daniel GAUTHEROT Arnaud GROSPERRIN Thierry MORTON

Pour ces désignations, il est proposé de faire application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT qui dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

### **A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- confirme les désignations des conseillers communautaires qui faisaient précédemment partie du conseil communautaire dans les commissions communautaires dans lesquelles ils siégeaient auparavant,
- désigne les nouveaux conseillers communautaires dans les commissions thématiques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114  
Contre : 0  
Abstentions : 2  
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 JAN. 2017



Contrôle de légalité